

Le 26 novembre 2009

## LE CRIME DE L'OBÉISSANCE

**Par David Scheffer, Professeur et Directeur, Centre Pour Les Droits Humains Internationaux, Northwestern University School of Law**



*Avocat international pour la défense Francois Roux*

Au jeudi le 26 novembre 2009, l'avocat international pour la défense Francois Roux se leva pour donner à peu près quatre heures des plaidoiries de clôture au procès de Kaing Guek Eav (alias Duch) devant Les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (ECCC). Il fit deux annonces dramatiques au début : 1) il dut réviser ses plaidoiries la nuit avant à cause de l'argument fait par son co-avocat, le cambodgien Kar Savuth, au 25 novembre, et 2) cela serait ses dernières plaidoiries comme avocat. Concernant la dernière matière, Roux dit que cela fait 37 ans depuis qu'il prêta serment comme avocat et à la fin de la journée, il enlèverait sa robe. Il va diriger le bureau de la défense au Tribunal spécial pour le Liban à La Haye et continuer son attachement au service de la justice criminelle internationale. Il dédia ses mots pendant la journée à ses petits enfants et aux jeunes générations, surtout les jeunes femmes avocates aux équipes des parties civiles à la cour.

Roux continua que « de se lever et de parler en défense est ce qui fait noble notre travail. » Il se tint debout « à coté d'un accusé d'un des crimes les plus sérieux imaginables – les crimes contre l'humanité. Quand j'écoute une pléthore des mensonges par le procureur et rien de l'humanité, de comment l'accuse donna aux co-procureurs la plupart des inculpations contre lui, je me tiens debout donc comme un défendeur. »

« Sous la robe, » Roux dit, « il y a un être humain – un homme tellement perturbé par ce que les victimes ont connu. Ma compassion et mon respect comme un être humain me disent ce matin que j'étais plu d'entendre dire toutes les parties civiles que ce procès pour notre client a été la première étape sur la route à la catharsis. Célébrons-nous que cette goutte d'eau va rafraichir la grande souffrance qu'ils ont enduré. Les groupes des parties civiles défendent la présence des

victimes dans notre procédure. C'est le début ... d'assurer que cela arrive pour la première fois dans une cour criminelle internationale : la présence des victimes comme des parties civiles.

En regardant l'ECCC même, Roux demanda, « Combien des cyniques dirent que cela n'arriverait jamais ? Et puis le procès est arrivé, avec toutes les complexités que nous avons dû affronter et transcender. Mais voilà : nous l'avons fait. Aujourd'hui, nous pouvons dire que ce procès sera inscrit aux annales de la justice criminelle internationale qui évolue dans notre temps. C'est toujours un enfant. Nous essayons tous à trouver la meilleure façon pour avancer. À la fin du jour, la justice est rendue. Mais vous, les juges, ne sont pas chargés avec la réconciliation. Vous ne pouvez pas forcer la réconciliation. Mais vous devez rendre la justice. Vous n'êtes pas ici pour lutter contre l'impunité. Cela est la tâche des co-procureurs. Vous êtes ici pour rendre la justice dans une cour de laquelle la force est de faciliter les procédures adversaires. »

Après avoir noté le travail de la Commission Vérité et Réconciliation à l'Afrique du Sud et les écritures de Desmond Tutu qui permirent la renaissance de la race humaine dans son pays, Roux dit, « Aux plusieurs moments, nous avons l'impression comme si nous prenions partie en une commission vérité et réconciliation dans cette cour. C'est à l'honneur du Cambodge que la cour a permis tant du monde à suivre le procès, qui sert comme modèle de ce but. »

### **Un désaccord entre les avocats de la défense**

Roux reconnut ce qui fut évident au mercredi – une division énorme au dernier moment entre sa stratégie pour la défense de Duch et la stratégie de son co-avocat cambodgien, Kar Savuth. Il décrivit quelques objectifs de Savuth comme insupportable et il permettrait sa propre réfutation pour la contre-attaque qui allait venir des co-procureurs. D'abord, Roux admit que la jurisprudence du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie affronta déjà les critères pour ceux qui sont dans la catégorie de « les plus responsables » pour la commission de la génocide, les crimes contre l'humanité, et les crimes de guerre. Le droit national du Cambodge ne s'applique pas à cette matière, « et donc le droit international doit prévaloir, » il dit. Le droit international fut déjà introduit dans le droit domestique dans ce respect.

Deuxièmement, Roux dut adresser la réalité vexant que Savuth argua essentiellement l'innocence de Duch sous la Loi ECC et la Code Pénale de 1956 et donc pour son acquittement des inculpations. En contraste, pendant les mois Roux guida son client en beaucoup de représentations de la responsabilité pour les crimes inculpés dans une manière qui constitua un argument de culpabilité de fait (bien que un tel argument ne soit pas disponible sous la loi d'ECCC). « Nous ne pouvons pas demander l'acquittement de l'accusé au même temps de plaider coupable, » Roux concéda. Alors que Duch ne plaidera pas coupable littéralement, « Qui est dans une position à disputer les larmes pleurés par Duch ? Qui peut contester ses excuses ? C'étaient des moments de la vérité qui étaient éprouvés par une personne accusée qui a pleuré devant les victimes et les co-procureurs et qui a proclamé, 'Ce sont les mots que j'attendais dire pendant 30 années'. Qui peut disputer cela ? Duch a agi avec grande sincérité et il a été très ému. »

Roux dit que Duch reconnaît sa culpabilité, et que ce fait même est un moment historique pour le Cambodge. « Nous devons construire la vérité », il avisa. « Nous avons entendu un homme qui a donné ses excuses à genoux.

### **Le précédent de Dragan Obrenović**

Roux donc reçut la permission des juges de montrer un film du procès de Dragan Obrenović devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TCIY). Obrenović fut le commandeur actuel de la Brigade Zvornik des forces des Serbes de Bosnie qui envahit Srebrenica en juillet 1995 et exécuta les hommes et les garçons musulmans. Il fit un plaidoyer de marchandage avec le procureur de TCIY et il plaida coupable à un chef d'accusation du crime contre l'humanité, la persécution, et il fut condamné à 17 ans de l'emprisonnement au 10 décembre 2003. L'extrait du film montra la plaidoirie de clôture de la poursuite concernant sa condamnation. Il fut une déclaration puissante et éloquente pour l'audience du procès ECCC de regarder, comme le procureur de TCIY expliqua l'admission de la culpabilité du défendeur, son remords, sa coopération avec le procureur, sa provision de la vérité de ce qui arriva à Srebrenica, et la base du procureur pour chercher une condamnation de 17 ans.

Suivant le film, Roux se leva et dit simplement, « Le voilà. C'est ce que ce procès a dû être. Ceci aurait prévenu ce qui arriva hier après-midi [i.e. la poursuite de Savuth d'un acquittement]. » Roux souligna que Obrenović n'admit pas tout ; en fait il plaida non-coupable à tous chefs d'accusation jusqu'au premier jour de son procès. Alors, il approcha le procureur et à ce moment il plaida coupable à un chef d'accusation. « Il n'était pas un accord, » Roux dit. « Il fut une dialogue, une discussion entre le procureur et le défendeur. »

### **Les co-procureurs ratent leur rendez-vous avec l'histoire**

En le droit civil, Roux continua, la plaidoirie de la culpabilité n'existe pas. Mais la cour peut impliquer le droit international pour l'application de ce qui constitue une plaidoirie de la culpabilité dans un procès de ce caractère. « Les co-procureurs ont raté leur rendez-vous avec l'histoire, et cela a causé les frustrations des opinions publiques des victimes que Duch ne leur dit pas tout qu'il faut. Quel gaspillage ! Dès le début Duch dit aux co-juges d'instruction qu'il est coupable et responsable pour tous les crimes. Mais non, les co-procureurs ont décidé de soumettre l'argument conventionnel dont la philosophie implicite est, 'Cet homme est un monstre.' Au lieu de cela, nous devons comprendre comment un homme décent devient un tortureur. C'est ce que je voulais que les co-procureurs aient dit. »

Roux initia le thème essentiel de sa plaidoirie de clôture, qu'il tira de l'expert appelé comme témoin, David Chandler, et ses écritures : « Ceci est une affaire du crime de l'obéissance. Comment devient-on un criminel quand on était obéissant ? » Roux ne voulut pas que Duch soit un bouc émissaire ; il ne doit pas porter toutes les atrocités du Cambodge. Il attaque les « déclarations gratuites » et les « mots ridicules » des co-procureurs qui décrivent son client. Il contesta Craig Etcheson, qui travaille au bureau des co-procureurs, comme un expert.

Roux demanda pensivement, « A Duch devenu Pol Pot ? » Il dit donc, « Je donne mes excuses aux victimes pour ce que je suis au point de dire : Combien sont morts à S-21 – à peu près

12.280. Au Cambodge, 1.7 million des gens sont morts. S-21 était responsable pour moins de un pourcent des morts au Cambodge. Et pourtant on veut nous faire croire que Duch était une terreur qui a lavé le pays avec le sang ! »

Il n'y a pas de question, Roux continua, que Duch admit ces faits. La perte de vie au Cambodge fut énorme. Il reconnut la responsabilité pour les vies perdues à S-21, surtout pour la torture et les exécutions là. Il n'hésita pas jamais en admettant cela. Roux récita donc une litanie des acceptations des faits par son client, où il admit les crimes à S-21 et il dit qu'il est pénalement responsable pour les actes qui furent commises quand il fut dirigeant. Il confirma son propre remords et qu'il fut extrêmement honte, qu'il a la honte qu'il porte avec lui chaque moment de sa vie. Roux cita Duch qui admit au 15 juin 2009 qu'il trahit ses amis et que ce qu'il fit « transcende la lâcheté ».

Roux souligna, forcément, que Duch agréa de coopérer pendant la phase investigatrice de son dossier et pendant les remises en vigueur. « Il ne prend rien de la gravité des crimes. Il est plein du remords, » Roux asserta. Mais, il dit, les co-procureurs n'eurent pas de contact avec Duch. Comme ses avocats, Roux et Savuth, le voit seul quand il parle librement du cœur, quand il s'effondre en larmes. Roux déclama contre les co-procureurs pour ne pas reconnaître, dans leur soumission écrite à la cour, l'acceptation de Duch de la culpabilité. « Ils n'ont dit aucune fois dans leur soumission finale ! » Les co-juges d'instruction reconnurent les acceptations et dirent que Duch se comporta à cause de la peur et de la honte.

Aux procédures au 16 septembre 2009, Roux récita à Duch la déclaration du co-procureur Robert Petit concernant ce qu'il veut de Duch comme une acceptation de la culpabilité. « Est-ce que vous l'admettez ? » Roux demanda Duch, « Que vous avez tout implémenté ? Oui ou non ! Duch répondit, « Oui, je l'admets complètement. »

Roux regarda les co-procureurs et demanda, « Alors, comment est-ce qu'il y a l'ombre d'un doute avec les co-procureurs ? Comment, après deux mois et la soumission d'un dossier de 160 pages à la cour, pourraient les co-procureurs ne confirmer pas l'acceptation de Duch au 16 septembre ? »

Roux aborda le témoignage de l'expert David Chandler. Il rappela David Chandler de l'acceptation de Duch au 17 avril 2009, qu'il a honte des photographes de S-21 où il semble fier de son travail. « Je suis honte, » Duch dit. « C'est choquant et on sent la honte quand on est représenté dans une telle photographie. » Roux dit que Duch reconnut qu'il commanda et supervisa les crimes. Quand demandé, Chandler dit, « Oui, ce que Duch a dit va servir l'histoire. J'étais impressionné par l'acceptation de Duch de sa culpabilité. Il est unique parmi les acteurs survivants du régime Khmer Rouge. »

Roux accusa les co-procureurs de réinventer l'histoire du Kampuchea Démocratique. Ils eurent expliqué qu'il fut une dictature. « Si S-21 a occupé une position importante, » Roux répondit, « Et son dirigeant avait telle autonomie en faisant des décisions, en fait qu'il a avisé ses supérieurs et les a effrayé, alors, ce n'est plus une dictature. C'est une démocratie participative où il n'y a pas des supérieurs ! » Il continua, « Duch était le subalterne de Son Sen. On ne peut pas échapper ce fait ! Duch n'a jamais eu l'autonomie totale dans sa position à S-21. La prison

était surveillée de près du haut rang du leadership CPK. S-21 était aux mains et au pouvoir de la Comité Centrale. 78 pourcent de ceux qui ont été tués à S-21 étaient des membres du régime. S-21 était dirigé par le centre du régime. »

### **Le témoignage d'Etcheson**

Le témoignage de Craig Etcheson donna une nouvelle version des faits, Roux asserta. Etcheson prétendit que Duch alimenta la paranoïa des dirigeants du régime. Chandler témoigna que les acceptations de S-21 furent comme un mantra qui protégèrent le parti des autres. Etcheson admit que la Comité Actuelle dirigea toute la communication au Kampuchea Démocratique et qu'il fut une hiérarchie dont le pouvoir vint du haut rang. Roux dit que la mission de Duch fut définie par le fait que chaque individu qui entra S-21 fut là pour l'exécution. « C'est la tâche sinistre donnée à Duch. C'est une réécriture de l'histoire de prétendre que Duch avait la volonté de choisir indépendamment qui arrêter ou qui exécuter. » Roux objecta à l'effort d'Etcheson de présenter Duch comme une source d'une purge constante aux rangs. Encore, Roux dit que 12.380 morts sont trop, mais ce n'est pas les 1.7 millions des morts pour lesquelles les dirigeants du Kampuchea Démocratique sont responsables.

Le travail de Duch fut d'élucider les acceptations à S-21, Roux dit. Il fut un instrument aux mains du parti et il se comporta comme une machine obéissante. « Il a dû choisir entre étant meurtrier et victime, » selon Roux. Chandler témoigna, il dit, que si Duch n'obéit pas les commandes, la mort fut certaine. Etcheson le témoigna aussi. Pourquoi est-ce que Duch ne fuit pas ? La réponse était basée au sens commun. Les autres eurent plus de pouvoir que lui et ils ne purent pas fuir pas avec leurs vies. Tous les dirigeants de CPK qui entrèrent S-21 ne purent pas échapper. « C'était un système de la paranoïa, de la folie, » Roux continua. « Vous reprochez Duch pour avoir fait quelque chose demandée de tout le monde ! » Il continua, « N'est-il pas réconfortant de voir Duch comme monstre ? Les co-procureurs n'ont pas le courage de demander une condamnation à la perpétuité ; ils choisissent une condamnation de 40 ans. N'est-il pas une solution réconfortante ? »

### **Les instructions du Président Obama**

Roux avisa que la vraie tâche des co-procureurs doit être de découvrir le phénomène par laquelle un homme normal devient un meurtrier. Nous retournons, il dit, à la quête ultime de Chandler : le crime de l'obéissance. Roux dit qu'il défendit la désobéissance civile dans la cour pour 35 années dans un effort de changer la loi au même esprit que Gandhi en Inde. Roux nota ce que Président Barack Obama dit il y a quelques mois, que ces individus qui remplissent en bonne foi l'avis du Département de Justice pendant l'Administration Bush sur l'interrogation des suspects de terreur, qui inclut les actes de la torture, ne seraient pas poursuivis. Comment est-ce que cette instruction peut contredire ce que Duch affronta à S-21, c'est-à-dire de suivre les ordres sur l'interrogation des prisonniers ? Pourquoi est-ce que le personnel américain ne désobéit pas ? « Si nous n'apprenons pas comment désobéir dans une démocratie, comment le faisons-nous dans une dictature ? » Nous tous opérons dans un monde, Roux dit, où nous demandons les instructions de nos supérieurs. Est-ce que nous tous sommes engagés dans les crimes de la désobéissance ? « Après 35 années de la défense des actes d'obéissance, je suis ici en train de défendre quelqu'un qui a obéi servilement ses ordres. »

## **L'entreprise criminelle collective**

Roux tourna après à l'effort continu des co-procureurs de trouver Duch coupable sous l'entreprise criminelle collective (JCE). Il argua que la chambre du procès ne peut pas déterminer que Duch commit des actes de l'entreprise criminelle collective avec des individus auxquels on ne donna pas le droit de venir se défendre. Les co-procureurs durent chercher une session fermée pour que ces individus témoignent et se défendent de la théorie JCE.

De plus, Roux souligna que Duch ne peut pas être poursuivi pour avoir commis la torture lui-même, comme les co-procureurs voulurent cette semaine. La Chambre de première instance rejeta cette inculpation. Roux donc lança une longue critique de Règle 87, qui exige que les juges « soient convaincus indubitablement de la culpabilité de l'accusé. » Il prétendit qu'il y a un problème de la traduction de la règle de l'anglais original au français. Il espéra que les juges seraient guidés par « vos convictions intimes » en décidant la culpabilité de Duch.

Roux chercha à présenter le côté « plus humain » de Duch comme un homme « doux » et « gentil ». Il cita page 256 du livre sur Duch de Nic Dunlop, où Duch, bien après l'ère de Pol Pot, évita une déclaration de la typhoïde au campement humanitaire où il travailla et sauva des vies incomptables.

Roux proposa que Duch souffre du syndrome du stress post-traumatique, qui peut causer la victime à éviter la réalité et d'être émotionnellement insensible. Roux resta convaincu qu'il y a des certaines choses que Duch toujours ne lui dit pas, et que le syndrome est peut-être la raison.

## **La condamnation de Duch**

Concernant la condamnation de Duch, Roux nota que les autres tribunaux criminels traitèrent l'obéissance des ordres supérieures comment une circonstance atténuante. Duch, il dit, fut à la ligne de commande et fut servant et otage du régime à tout temps. Duch continue aussi à coopérer en Dossier 002, Roux révéla. En fait, Duch et ses avocats se rencontrèrent avec les co-juges d'instruction il y a à peu près deux semaines et ils vont le faire encore la semaine prochaine. Roux regretta de ne pas avoir stressé ce fait de la coopération continue du défendant plus tôt au procès.

Roux imagina Duch condamné à l'obligation d'expliquer aux jeunes générations qui visitent Cheong Ek, les champs d'exécution, ce qu'on ne doit pas faire à l'avenir.

## **La défense d'Albert Speer**

Depuis hier, Roux admit, il n'y a plus de plaidoyer de culpabilité de son client. « Nous sommes maintenant à la défense Albert Speer. » À Nuremberg, Speer ne plaida pas coupable mais il reconnut la responsabilité. Le Procureur Jackson donna de valeur à la reconnaissance de Speer, en disant qu'il fut le meilleur des pires défendants à Nuremberg. Speer reçut une condamnation de 20 ans. Obrenović reçut 17 ans. « Peut Duch être toujours utile à l'humanité ? » Roux demanda. Roux prétendit que Duch fut fugitif pendant 20 ans et emprisonné pendant 10 ans.

Alors pour 30 ans il ne fut pas un homme libre – un argument les coproccureurs vont surement contester à vendredi. Roux dit que Duch paya déjà pour le mal qu’il commit. « Envoyez-le chez lui ! » Roux plaïda. Aux yeux humains, Duch ne sera jamais pardonné. « Mais pouvons-nous regarder Duch dans les yeux et voir qu’il est humain ? Amènerez-vous Duch au bercail de l’humanité ? Duch est mort. Aujourd’hui son nom est Kaing Guek Eav. Il n’est plus Duch de la révolution. »

Roux s’assit, ayant complété une plaidoirie de clôture brillante, quoique contestable. La phase de la réfutation des plaidoiries de clôture commença avec les avocats des parties civiles qui firent les premières.

### **Groupe 1 de la Partie Civile**

Karim A. A. Khan commença les réfutations des parties civiles dans sa capacité comme avocat du Groupe 1. Il reconnut l’élucution élégante de Roux, son expérience profonde, son charme et son agilité. Mais Khan attaqua immédiatement. Il accusa Duch de vouloir monter deux chevaux. Au dernier moment, les choses changèrent au mercredi. Pendant des mois, Duch plaïda coupable en tout aspect matériel, mais maintenant il demande d’être acquitté et libéré. C’est injuste au peuple du Cambodge, Khan dit.

Il n’y a pas de provision similaire à Règle 71 des Règles Internes pour un désaccord entre les avocats de la défense. Ce type de désaccorde doit logiquement être résolu par le client, qui donnerait des instructions à son avocat par rapport à ses désirs. En quelques respects, ce qui arriva avec la plaidoirie de clôture de M. Savuth au mercredi fut un abus de procédure, Khan dit.

Khan challengea l’allégation de Roux que les co-proccureurs ratèrent leur rendez-vous avec l’histoire. « Dans mon point de vue, » Khan dit, « Duch rata une opportunité importante pour parler clairement, spontanément et franchement à la cour. Il fut le dirigeant de jure de S-21 mais s’en engagea volontairement. Il se détourna des co-proccureurs au lieu de les engager. » Une acte de contrition et les expressions de la sincérité et une acceptation franche de la vérité sont inestimables et tous que Duch peut offrir les parties civiles. Les larmes seules ne sont pas déterminatives, Khan dit.

Khan dit que la matière du syndrome du stress post-traumatique proposé par Roux est tout à fait inutile, que nous sommes à une cour, pas quelque part où on peut parler des hypothèses non soutenues au dernier moment.

« Il y’avait 12.380 moments où Duch pourrait faire la bonne chose. Mais il a été content de laisser tout opaque, » Khan dit. Il continua que la défense mal adressa la matière de l’extension de la prescription légale sous la Code Pénale de 1956, comme Savuth contesta au mercredi. Concernant le manquement de compétence allégué par Savuth, sous Règle 89, les objections préliminaires de cette façon doit être déposé moins de 30 jours après l’ordonnance de clôture. Dans tous cas, il y a beaucoup de jurisprudence qui conteste cet argument. Concernant la théorie de l’entreprise criminelle collective, Khan nota le jugement *Seromba* du 12 mars 2008 par le Tribunal pénal international pour le Rwanda. Là, les juges trouvèrent non pertinent que l’accusé

ne conduisit pas personnellement le bulldozer qui tua les victimes. L'accusé influença le conducteur et cela fut suffisant pour trouver le JCE.

Khan conclut en disant, « Nous ne savons plus ce que la défense dit. M. Roux prétendit que Duch ne plaide pas coupable, mais qu'il a la contrition. M. Savuth veut que Duch soit libéré comme homme libre. »

### **Groupe 2 de la partie civile**

Silke Studzinsky se leva pour Groupe 2. Elle argua immédiatement que de plaider non coupable est « une gifle pour les parties civiles. » Ils furent choqués par sa demande pour l'acquittement de Duch et sa libération immédiate. Duch joua, et continue à jouer un bon jeu, elle dit. Mais le temps pour enlever le déguise d'agneau. Studzinsky répéta après et élabora sur les messages de Khan. Elle souligna que l'objection à la compétence doit être plaidé avant et que ce n'est plus admissible à ce temps. Savuth mal comprit l'Article 31 de la Constitution Cambodgien qui n'a pas de concept de l'égalité pour l'injustice. Ce droit n'existe pas, elle dit. La légalité d'une décision ne peut pas être sanctionnée pour manque de poursuivre les autres.

Les arguments de Savuth concernant la défense des ordres supérieures insultent les parties civiles, Studzinsky prétendit, et en tout cas cela ne relève pas Duch de la culpabilité. On peut le considère seulement comme une circonstance atténuante pour la condamnation.

Il semble que la nouvelle logique de l'équipe de la défense, Studzinsky dit, est que Duch échappe la responsabilité pénale et que Pol Pot seul soit coupable ! La stratégie de défense de Duch ne contribue pas au processus de la réconciliation. Les parties civiles sont encore plus aliénées. En fait, la stratégie de la défense contredit le remords sincère de Duch en ses déclarations précédentes. Son souhait de retourner à la société cambodgienne doit être rejeté, elle conclut.

### **Groupe 3 de la partie civile**

Martine Jacquin se leva pour Groupe 3. Elle dit que les parties civiles n'entendirent pas les mots de la contribution profonde de Duch. « Vous manquez le courage sous le Khmer Rouge. Vous manquez aussi le courage ici ! Vous n'avez pas fondamentalement demandé le pardon. Vous avez raté un rendez-vous avec l'histoire de votre pays. Vous n'avez pas compris les parties civiles. Vous ne vous êtes pas éloigné de l'utopie meurtrière du régime. Vous cherchez la pitié que vos victimes n'ont jamais eu. » Pendant la plaidoirie de Jacquin, Duch se regarda. (Normalement, il ne regarde pas les avocats opposants).

Philippe Canonne suivit (et Duch ne le regarda pas) et commença par louer Roux pour ses dizaines de service au droit. Il dit, « Comme nous aurions apprécié une plaidoirie de la culpabilité. Nous serions plus proches à une condamnation juste. Cela aurait été un pont. Nous anticipons les mots de la sincérité, pas de la commodité. Nous entendîmes de Duch une liste des événements, les numéros des dossiers, les numéros des documents. Peut-être que Duch n'ait rien compris ici. Peut-être qu'il soit toujours perdu dans ses annotations. Il opéra en la bureaucratie la plus absurde ou la raison et la sensibilité étaient complètement absentes. Et maintenant la défense demande son acquittement. C'est irresponsable ! »

Canonne argua qu'un ordre doit être désobéi si c'est cruel, et Duch eut la possibilité de le faire, mais refusa. Il n'y eut jamais une discussion des réparations par Duch. Comment est-ce que les parties civiles peuvent entendre la statistique que seulement un pourcent des morts au Cambodge à ce temps arriva à S-21. « Comment est-ce que vous pouvez le leur dire ?! Ce sont des statistiques lourdes qui pèsent sur les cœurs des survivants. »

#### **Groupe 4 de la partie civile**

Hong Kim Suon parla pour Groupe 4. Il parla émotionnellement et deux fois s'arrêtèrent pour plusieurs secondes pour se ressaisir. Il dit qu'il est victime et que ce fut difficile de se ressaisir. « Je donne mes excuses pour ne pas maîtriser mes émotions. » il dit.

Hong Kim Suon accusa Savuth de contredire ce que Duch dit déjà au procès par rapport à sa responsabilité et infligea donc plus de douleur et de la souffrance aux parties civiles. Est-il convaincant d'arguer que Duch ne fut pas parmi les plus responsables ou qu'il ne fut pas dirigeant principal ? Duch fut le plus responsable quand il surveilla l'exécution de plus que 12.000 personnes. Son expérience à M-13 le fit confié par le régime qui le promut à S-21 pour extraire les confessions. C'est un mensonge, Suon dit, quand Duch prétendit qu'il ne put pas échapper et qu'il fut que pignon de la machine. Il annota personnellement les documents de la mort pendant des années.

Suon demanda une condamnation sévère. Il demanda que les excuses de Duch soient émises sur la radio. Bizarrement, Suon ferma en proposant qu'une statue de Duch, en uniforme, soit érigé à S-21 pour rappeler tout le monde qu'il est criminel. Les cambodgiens à la tribune publique haletèrent à la suggestion, quelques uns rirent et les autres eurent les expressions de l'horreur sur leurs visages.